

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 18 Décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 12 Décembre 2025
--

L'an deux mil vingt-cinq et le dix huit décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Christian RULLIAT (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2025-141

Objet de la délibération : Acceptation du don de l'Association Les Amis de la Chapelle de Châteauvieux

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'Association Les Amis de la Chapelle de Châteauvieux, en date du 28 octobre 2025, suite à l'Assemblée générale tenue le 25 octobre dernier.

L'association fait don à la commune, de la somme de 7 000 euros, en vue de participer au financement des travaux de restauration de la Chapelle de Châteauvieux.

L'association rappelle que ce don n'a été possible que grâce à l'implication des bénévoles adhérents pour ouvrir la chapelle, du 1^{er} Mai au 31 octobre, dans le cadre de visites durant lesquelles chacun pouvait contribuer financièrement à la préservation de cet édifice remarquable.

L'association rappelle les travaux qu'elle juge prioritaires :

- La réfection du toit de la chapelle avec des tuiles neuves et le rejointage de la façade principale Ouest,
- La réfection du toit du clocher et le rejointage de la façade Ouest du clocher, remplacement des abat sons, la réfection des embrasures, des ouvertures et leur fermeture à l'entrée des pigeons.

L'association se félicite par ailleurs du partenariat engagé avec la Fondation du Patrimoine, et espère que la collecte lancée dans ce cadre, sera couronnée de succès.

Madame la Maire remercie l'association Les Amis de la Chapelle de Châteauvieux pour son engagement en faveur de la chapelle. Elle rappelle que l'édifice est inscrit aux Monuments historiques depuis 1979, sur sollicitation de l'association. Elle adresse ses sincères remerciements à cette dernière, pour sa contribution à la réalisation des travaux urgents de restauration, pour lesquels la commune est accompagnée par la DRAC. Elle rappelle que dans ce cadre, un diagnostic a été réalisé par le cabinet ARCHITECTURE ET HERITAGE. A la suite, la consultation a été menée et a permis de retenir deux entreprises, pour les lots 1 « Echafaudage, maçonnerie, pierre de taille » et 2 « Charpente, couverture » (options : réfection du beffroi et du plancher dans la salle des cloches). Les travaux débuteront prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU l'offre de don présentée par l'Association Les Amis de la Chapelle de Châteauvieux,

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste en la somme de 7 000 € (sept mille euros).

CONSIDÉRANT que ce don contribuera au financement de la restauration de la Chapelle de Châteauvieux,

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donneur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE d'accepter le don de 7 000 € offert par l'Association Les Amis de la Chapelle de Châteauvieux,

EXPRIME sa profonde gratitude à l'Association Les Amis de la Chapelle de Châteauvieux,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 2 JAN. 2026

Publication ou notification du : - 2 JAN. 2026

Publication site internet le : - 2 JAN. 2026

Affichage liste des délibérations le : 19/12/2025